



## Question affaire de prêt - clause abusives

-----  
Par fergie

Bonjour,

Un arrêt favorable à l'emprunteur est rendu par une cour d'appel (Colmar). Une affaire totalement identique est en cours auprès d'une autre cour d'appel (Lyon). Cette dernière peut-elle rendre une décision différente ou est-elle tenue de s'aligner sur la décision déjà rendue.

Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Elle n'est tenue à rien et la décision peut être différente, ou identique mais pour une autre raison que l'arrêt d'une autre Cour.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il n'est jamais obligatoire de suivre la jurisprudence, même si en général les juges s'alignent sur celle des instances supérieures comme la Cour de cassation.